

**Tremplin départemental des
Jeunes musiciens créateurs
PRÉSENTATION DU PROJET**

Pourquoi ?

De nombreux concours sont proposés chaque année aux élèves des écoles, collèges et lycées, par la section du Rhône et de la Métropole de Lyon de l'AMOPA, sur des sujets touchant tous les aspects de leur scolarité et de leur éducation, ceci à l'exception de la musique.

Dans cette période très tourmentée, les élèves ont besoin d'acquérir plus de confiance en eux pour réaliser leur projet d'avenir individuel et sociétal. Participer à une réalisation musicale collective autour d'une thématique d'actualité est de nature à les soutenir dans cette voie.

La création musicale est l'un des piliers des programmes en éducation musicale, du cycle 1 à la terminale. Mais bien souvent, les réalisations des élèves ne sont pas connues, car peu diffusées à l'extérieur de la classe.

Objectifs du projet

En partenariat avec les Jeunesses Musicales de France et Môméludies : amener des classes des écoles, collèges et lycées du Rhône à réaliser une production musicale collective et originale sur une thématique proposée et à se produire devant un public.

Valoriser par un prix les productions les plus abouties.

Organiser un évènement musical annuel rassemblant les réalisations des différentes classes.

Contenu du tremplin

Une thématique générique est choisie chaque année par l'AMOPA et proposée aux classes intéressées par la réalisation d'une création musicale.

La thématique de 2026 portera sur :

LA TOLÉRANCE

La musique comme vecteur d'acceptation de l'autre, de rapprochement et de partages.

Cette création implique toute ou une partie de la classe.

Elle peut être vocale, instrumentale, mixte, avec insertion partielle de sons numériques, et ne doit pas dépasser cinq minutes.

Elle doit être réalisée en lien avec la thématique proposée. Elle peut s'appuyer sur des styles ou des musiques préexistantes, mais doit s'en éloigner pour laisser la plus grande place possible à l'originalité. La création de paroles sur une musique existante n'est pas considérée comme une création musicale.

Pour cette réalisation, les élèves pourront être soutenus par leurs professeur(e)s et, en écoles primaires, par leur professeur(e)s et les musicien(ne)s intervenant(e)s.

Il n'y a pas de niveau musical requis pour ce projet.

Déroulement du tremplin

Le tremplin est placé sous le parrainage artistique **de José Schmeltz**, compositeur notamment de contes musicaux pour enfants.

Les classes inscrites au projet pourront bénéficier d'un accompagnement à la création sous la forme de deux rendez-vous annuels avec le parrain artistique, dans la limite des moyens disponibles.

Chaque création est envoyée en format mp3 à l'AMOPA du Rhône et de la Métropole de Lyon, accompagnée d'une courte note présentant la motivation et les étapes réalisées.

Les réalisations sont rassemblées dans le cadre d'un jury organisé par l'AMOPA et des prix d'encouragement sont décernés à celles les plus abouties. Trois catégories sont distinguées : écoles, collèges et lycées.

Le tremplin se conclut lors d'un moment officiel par un concert des créations musicales et une remise des prix.

Les classes primées peuvent ensuite être mises à l'honneur lors d'événements institutionnels au sein des établissements et dans le cadre des actions menées par l'AMOPA.

Calendrier

Juin 2025 : lancement de la campagne d'information.

Septembre — novembre 2025 : recueil des inscriptions.

30 novembre 2025 : clôture des inscriptions.

30 avril 2026 : date limite de retour des productions.

Mai 2026 : jury.

Juin 2026 : remise des prix.